

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation de la commune de Venerque avec :

- a. la stratégie de développement du territoire communautaire de la CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais (CCBA)

La CCBA a pour ambition de mettre en œuvre une stratégie de développement du territoire qui répond et correspond aux besoins de ses habitants à tous les niveaux (emploi, services, culture ...). Pour les élus, ce projet passe par une planification et une projection des actions à mener à moyen et long termes.

Ce projet de territoire se décline comme suit en 4 grands axes :

1. Environnement :

- a. **Gestion et Valorisation des Déchets** : Aujourd'hui le service Gestion et Traitement des déchets a pour objectif de répondre aux besoins des communes du territoire pour les compétences :

- de collecte et de traitement des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables. De nombreux projets de sensibilisation sont réalisés chaque année,
- de gestion de déchetteries
- d'hydraulique agricole
- de pool routier d'intérêt communautaire
- de prêt de matériel fête.

- b. **Assainissement** :

- Projet de nouvelle station d'épuration intercommunale sur Auterive,

- c. **Milieus Naturels** :

- Travaux d'entretien de restauration de cours d'eau dans les communes membres de la CCBA
- Journée de nettoyage de printemps

- d. **PCAET** : L'objectif des élus est de faire du PCAET une opportunité de démarche stratégique vertueuse pour le territoire. La Communauté de Communes Bassin Auterivain est accompagnée par le Pays Sur Toulousain dans cette démarche et travaille en étroite concertation avec les Communautés de Communes Cœur de Garonne et Volvestre afin d'établir une cohérence territoriale à l'échelle du territoire du Pays Sud Toulousain.

- Développer l'activité économique locale :
 - ❖ Développer le potentiel de l'économie verte locale : filières de matériaux de construction biosourcés, énergies renouvelables, stockage du carbone et d'énergie, coopération, développement de compétences...
 - ❖ Favoriser l'implantation d'activités locales pour diminuer les déplacements
 - ❖ Améliorer la performance environnementale des zones d'activités
 - ❖ Créer des emplois ENR, BATIMENT, FORMATION...
 - ❖ Favoriser les circuits courts (achats responsables, coopération inter-entreprises...).

- Créer de la valeur :
 - ❖ Co-Investir dans les énergies renouvelables et générer des recettes locales
 - ❖ Réduire ses factures énergétiques et augmenter son pouvoir d'achat et d'investissement
- Renforcer la qualité de vie :
 - ❖ Mettre en œuvre le plan de mobilité rurale, tiers lieux, aménagement numérique
 - ❖ Améliorer les paysages et développer la nature en ville
 - ❖ Favoriser le réemploi et la prévention des déchets
 - ❖ Améliorer le confort des logements et réduire la précarité énergétique
 - ❖ Prévenir des inondations et des vagues de chaleur...

2. Aménagement et Développement Economique :

a. Aménagement du territoire

- i. Mobilité : Une réflexion est menée pour accompagner la multi modalité sur le territoire
- ii. Equilibre du territoire : Ce projet se construit et s'articule autour des 3 pôles structurant le territoire intercommunal, à savoir :
 - ❖ le pôle central d'Auterive, identifié dans le SCOT comme étant un pôle d'équilibre dans à l'intérieur du bassin de vie :
Un projet de MSAP « Maisons de services au public », est en cours de réalisation afin de proposer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers seront accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne.
 - ❖ les 2 pôles Venerque / Le Vernet / Lagardelle sur Lèze au nord et Cintegabelle, définis par le SCOT du Pays Sud Toulousain comme étant des pôles services. L'objectif de la CCBA est de renforcer le rôle et l'identification auprès de citoyens de ces deux pôles.



Proposition de découpage avec des zones de services pour la population ; réalisé en temps de trajet.



b. Attractivité du territoire :

- i. Développement économique : Une réflexion est en cours pour améliorer et étendre les zones d'activités de la CCBA. Il s'agit de créer des pôles de compétences pour doper l'activité et l'emploi.
- ii. Tourisme : Un projet est en cours d'élaboration pour renforcer l'offre touristique et mettre en valeur les atouts du territoire de la CCBA.

3. Culture et Jeunesse :

- a. **Petite enfance, enfance et jeunesse** : L'offre est complète et diversifiée répondant aux besoins du territoire
- b. **Culture** : Un projet de centre culturel est en cours de réflexion sur le pôle central. L'objectif de la CCBA est de rendre accessible la culture, musique à tous ses administrés.
- c. **Sport** : Un projet de piscine municipal est en cours d'étude de faisabilité. L'objectif de la CCBA est de compléter l'offre sportive à intérêt communautaire.

4. Communication :

- a. **Lisibilité du territoire** : Un nouveau nom vient d'être adopté par la communauté de commune pour renforcer son identité et sa lisibilité. Une nouvelle charte graphique vient d'être déclinée pour améliorer sa visibilité. Une communication sur le projet de territoire sera faite systématiquement dans le journal « Trait d'union » de la CCBA.
- b. **Appartenance des citoyens au territoire** : Une communication des services proposés aux citoyens sera réalisée à travers le travail réalisé sur les pôles central et de services.

b. Le SCOT du Pays Sud Toulousain

Le PETR du Pays Sud Toulousain est également le porteur du SCOT Sud Toulousain avec lequel le projet Bourg-Centre de la commune de Venerque présente de nombreuses correspondances, notamment sur les thèmes suivants :

⊗ Chapitre 1 : Organiser un développement équilibré à l'horizon 2030

La Mesure 1 « Se doter d'un modèle territorial de développement et d'aménagement cohérent » identifie Venerque comme pôle de services qui assure un maillage complet de chaque bassin de vie du territoire (ici le bassin d'Auterive) en termes de services et d'équipements de proximité.

⊗ Chapitre 2 : Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures

Le projet Bourg-centre répond notamment aux attentes de la mesure 3 « Protéger et mettre en valeur la qualité du paysage » à travers une prise en compte de l'impact paysager des aménagements

⊗ Chapitre 3 : Conforter l'autonomie économique du territoire

Les objectifs de revitalisation commerciale s'inscrivent directement dans la thématique de la mesure 4 « Lutter contre l'évasion commerciale »

⊗ Chapitre 4 : Assurer une urbanisation durable pour tous

Le projet Bourg-centre vise directement les objectifs de la mesure 3 « Irriguer le territoire de services et d'équipements de qualité »

⊗ Chapitre 5 : Promouvoir une mobilité pour tous et une accessibilité à tout

Les objectifs du projet de la commune coïncident directement avec les mesures 1 « Favoriser et développer les modes de transports alternatifs à l'automobile afin de limiter les pollutions et les gaz à effet de serre » et 3 « Intégrer les déplacements et l'accessibilité au cœur des politiques d'aménagement »

c. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le projet Bourg-Centre de la commune de Venerque est cohérent avec plusieurs axes du PCAET (en cours de révision) que porte le PETR du Pays Sud Toulousain, notamment sur les axes suivants :

- Axe 2 « Agir sur l'urbanisme et l'aménagement durables » qui vise à accompagner et encourager les démarches d'urbanisme durable.
- Axe 3 « Favoriser les transports et la mobilité douce »

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Venerque et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Venerque et la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais (CCBA), a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie du PETR Sud Toulousain pour la période 2018/2019 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial du PETR Sud Toulousain.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de la Haute Garonne

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie.

Le Conseil départemental soutient historiquement les investissements et les projets qui redynamisent les bourgs-centres. Voiries, équipements publics, habitats, espaces publics, infrastructures numériques, équipements et événements culturels, projets touristiques, ingénierie de projet, conseil architectural, expertises juridiques... sont autant de domaines de soutien financier et/ou technique.

L'Assemblée départementale a voté le 30 janvier 2019 un dispositif intégrateur et coordonné sur les actions qu'il mène auprès de toutes les communes haut-garonnaises et particulièrement pour l'aménagement de leur centre.

Les centres des communes constituent des lieux de vie indispensables au lien social et au bien-vivre sur l'ensemble du territoire haut-garonnais. C'est en prenant en compte chaque particularité locale que le Département souhaite soutenir les projets pour ces espaces de vie.

En valorisant et coordonnant ses dispositifs existants, le Conseil départemental souhaite apporter une meilleure réponse aux besoins des communes, petites et grandes, et une aide optimale à chaque projet intégrant l'ensemble des interventions départementales dès le démarrage du projet. Cette politique départementale pourra être complémentaire aux dispositifs de l'Etat et de la Région pour apporter des aides financières optimisées.

Le Conseil départemental étudiera les dossiers de demandes de subvention qui lui seront adressés selon ses règlements en vigueur.

En intervenant sur les communes haut-garonnaises porteuses d'un projet pour leur centralité favorisant le vivre ensemble, le Département déploiera un parcours d'accompagnement global. Dans ce parcours d'ingénierie et de conseils pluridisciplinaires, le Département sera attentif à l'enjeu de (re)-créer des espaces publics comme des lieux de rencontres pour favoriser le vivre-ensemble.

Le Conseil départemental sera aussi à l'écoute des besoins de demain, des aspirations des citoyens dans leur désir d'un bien vivre retrouvé et convivial, en proposant une réflexion d'aménagement prospective et participative.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut Garonnais

La Communauté de Commune mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Venerque et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- équipements de services à la population d'intérêt communautaire,
- qualification de l'offre touristique,
- équipements culturels d'intérêt communautaire,
- équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- accompagnement de la multi modalité sur le territoire
- structuration et communication autour du pôle de service,

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Venerque et la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Projet de Territoire de la CCBA.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR du Pays Sud Toulousain

Le PETR du Pays Sud Toulousain est porteur d'un SCOT et d'un PCAET, ainsi à ce titre, il veillera à la cohérence des actions avec ces documents mais il pourra par ailleurs apporter un soutien technique par le biais du service Urbanisme et du Service Energie Climat.

Le Pays Sud Toulousain coordonne également plusieurs procédures contractuelles qui pourront être sollicitées pour le financement des opérations identifiées :

- Le futur contrat territorial régional dans le cadre duquel s'inscrit le dispositif Bourg-centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
- Le contrat de ruralité signé avec l'Etat et qui peut être sollicité au titre de plusieurs thématiques n°2 « Revitalisation des centres-bourgs », n°3 « Attractivité du territoire », n°4 « Mobilités locales et accessibilités au territoire » et n°6 « Cohésion sociale »
- Le programme européen LEADER pourra également intervenir au titre de son action n°4 « Favoriser les différentes accessibilités » et n°5 « Favoriser le lien social et la montée en gamme de l'offre culturelle »

Au titre de ces procédures contractuelles, les services du PETR du Pays Sud Toulousain pourront être sollicités afin d'apporter une assistance technique à la recherche des moyens financiers mobilisables dans la mise en œuvre du projet ainsi que dans l'élaboration et le suivi des dossiers de demande de financement.

Article 11 : Contributions et modalités d'intervention du CAUE 31

De façon globale, le CAUE se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre et le suivi des actions.

Dans le cadre de ses missions de conseil aux collectivités, le CAUE se positionne en amont de toute maîtrise d'œuvre, pour une aide à la décision.

Cela se traduit :

- Dans la mise en œuvre des actions programmées, par un accompagnement pré-opérationnel : orientations, pré-programmation, choix du maître d'œuvre...
- Dans la poursuite de la réflexion globale, par un accompagnement stratégique : recadrage des actions, programmation des actions à plus long terme...

Le CAUE participe, à la demande de la collectivité, à tout groupe de travail technique ou comité de pilotage de suivi.

Enfin, le CAUE peut donner des conseils/avis sur les projets déjà engagés.

Article 12 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il associe les signataires du présent contrat :

- La commune de VENERQUE
- La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA)
- le PETR du Pays Sud Toulousain
- la Région Occitanie,
- le Département de la Haute-Garonne

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Venerque :

- l'ABF
- les services de l'Etat

- De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE 31 sera également associé à la démarche.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Venerque.

Il a pour mission :

- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR / Pays du Sud Toulousain,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 13 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à Toulouse, le 9 juillet 2019

**Maire
de Venerque**



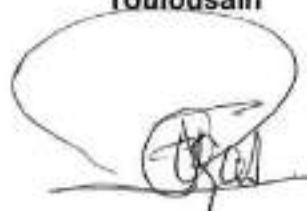
Michel DUVIEL

**Président
de la Communauté de
Communes du Bassin
Auterivain Haut-Garonnais**



Serge BAURENS

**Président
du PETR du Pays Sud
Toulousain**



Gérard ROUJAS

**Présidente
du Conseil Régional
Occitanie
Pyrénées / Méditerranée**



Carole DELGA

**Président
du Conseil Départemental
de la Haute-Garonne**



Georges MERIC